



Paris, le 28 septembre 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE :

### **La FFMKR s'insurge contre les propos insultants et diffamatoires tenus par Mme DELAUNAY lors de son audition auprès de la Cour des Comptes.**

Madame Michèle DELAUNAY, députée de la 2<sup>e</sup> circonscription de Gironde, a tenu au cours de l'audition de Monsieur Didier Migaud, Premier président de la Cour des Comptes, le mercredi 16 septembre 2015 les propos suivants : « **Quant aux séances de kinésithérapie, leur augmentation dépend aussi du nombre de professionnels libéraux installés. Mais il faut également évoquer la nature exacte de ces séances : aujourd'hui, bien souvent, il s'agit de pratiquer une électrostimulation, grâce à des électrodes placées sur le corps. C'est une technique efficace, mais qui ne nécessite pas un acte de kinésithérapie. Les contrôles doivent être renforcés, et il nous faut réfléchir à la question de l'éducation des patients – qui pourraient être aidés pour acheter ces appareils. Nous économiserions ainsi beaucoup de fausses séances de kinésithérapie** ».

La FFMKR a immédiatement réagi à ces propos insultants et dénonce fermement cette attitude indigne d'une élue de la république.

Au-delà du fait de la méconnaissance de notre profession, ce discours méprisant et diffamatoire n'a pour seul but que de proposer de « fausses » solutions potentielles d'économies à réaliser sur les dépenses de kinésithérapie libérale ; pendant que celle-ci, à travers le million d'actes effectués chaque jour, retarde la dépendance des citoyens âgés, limite le nombre d'hospitalisation et les arrêts de travail, impliquant de manière raisonnée des économies de santé !

La FFMKR souhaiterait connaître la position de Madame Catherine LEMORTON, Présidente de la commission des affaires sociales à l'assemblée nationale, sur la teneur de ces propos ;

La FFMKR souhaiterait connaître la position de Monsieur Claude BARTOLONE, Président de l'assemblée nationale, sur la teneur de ces propos ;

La FFMKR souhaiterait connaître la position de Madame Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, sur la teneur de ces propos.

Enfin, il serait encore temps que Madame Michèle DELAUNAY présente des excuses publiques à l'ensemble de la profession de masseur-kinésithérapeute.

La FFMKR ne peut qu'une nouvelle fois déplorer cette stigmatisation d'une profession pourtant respectueuse des référentiels et recommandations de bonnes pratiques et consciente que la diminution des dépenses d'assurance maladie est l'affaire de tous...